



Conditions générales de ventes Bureau Montagne Serre-Ponçon Écrins

PREAMBULE

Les conditions Générales de Vente ci-dessous s'appliquent à la vente des prestations de randonnées pédestres ou en raquettes, ateliers de découverte du milieu naturel et montagnard effectuées par les membres du Bureau Montagne Serre-Ponçon Écrins (ci-après BMSPE), Syndicat Local d'Accompagnateurs en Montagne. Elles régissent les relations contractuelles entre le participant individuel et le prestataire.

Le Syndicat Local Bureau Montagne Serre-Ponçon Écrins, sis Mairie, 5 Grand Rue, 05230 CHORGES est enregistré sous le numéro SIRET 483 816 997 000 25.

Il est le regroupement de Travailleurs Indépendants Accompagnateurs en Montagne diplômés d'État.

La passation d'une commande implique de la part du client l'acceptation, compréhension et lecture pleines et entières des présentes conditions générales de vente, ainsi que la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des conditions générales de vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente pourront être modifiées à tout moment sous réserve de faire apparaître des modifications sur le site www.serreponcon-rando.com où elles sont accessibles à tout moment. Elles peuvent être communiquées sur demande du Client.

Article 1 : Commande et Réservation

Le BMSPE propose des prestations à date fixe pour les individuels. Des prestations « privatisées » leur sont aussi ouvertes. La réservation est acquise une fois le prix réglé par le client.

Pour les collectivités, les réservations se font en amont de la date de la prestation, suivant les conventions qui lient les deux parties.

Achat de prestations en « individuels »

Une demande de prestation s'effectue par

- Téléphone, SMS (06 37 46 89 56)
- Email (bmspe05@gmail.com),
- Formulaire disponible sur le site <https://www.serreponcon.com>,
- Lors de pots d'accueil, auprès de l'accompagnateur en montagne présent,
- Tout autre organisme ayant conventionné avec le BMSPE

Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de la sortie en fin d'après-midi (18h).

Le paiement des sorties est possible par chèque, Chèques-Vacances, Carte bancaire et espèces.

Article 2 : Tarifs

Le tarif proposé inclut uniquement la prestation d'accompagnateur en montagne, sauf mention contraire. Seules les prestations indiquées dans le descriptif de la sortie sont incluses.

Les prix comprennent l'encadrement, la fourniture du matériel collectif selon les mentions précisées dans les fiches techniques relatives à chaque prestation.

Les prix ne comprennent pas, sauf mention contraire :

Les prestations d'hébergement ou de restauration, la location éventuelle du matériel personnel, les transports et remontées mécaniques, frais de déplacements, les frais à caractère personnel.

Les informations relatives aux prix indiquées sur le site www.serre-poncon-rando.com sont données à titre indicatif. Les tarifs mentionnés sur les dépliants saisonniers édités par le BMSPE sont contractuels.

Les tarifs sont exprimés en Euros. Conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts, la TVA n'est pas applicable

Article 3 : Conditions de Règlement

En cas de demande de réservation pour une prestation ayant lieu dans un délai de moins de 8 jours, le paiement peut avoir lieu sur place, par chèque, chèque-vacances ou espèces.

Le règlement devra avoir lieu avant le début de la prestation.

Pour les collectivités, liés par convention, le paiement s'effectuera 30 jours fin de mois.

Article 4 : Délai de rétractation

Le client bénéficie, dans les cas prévus par la loi, d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature de devis

Article 5 Conditions d'Annulation et Remboursement

L'encadrant se réserve le droit de modifier et adapter tout itinéraire aux conditions météorologiques, nivologiques, au terrain, ainsi qu'au niveau physique, technique et à la fatigue des clients. L'annulation de la sortie du fait de l'encadrant entraînera son remboursement intégral au client et/ou Une autre date ou une prestation différente pourra éventuellement être proposée. Dans ce cas, après acceptation, le montant de la prestation sera reporté sur une autre date

L'annulation par le client pour un motif autre qu'un cas de force majeure, problème de santé non connu à l'inscription ou problème familial entraînera la conservation de l'acompte et sera facturée selon le barème suivant :

Achat de prestation en « individuels »

- annulation avant les dix jours précédant l'activité : aucune retenu.
- annulation dans les dix jours précédant l'activité : 25% du prix de la prestation.
- annulation durant les 36 heures précédant l'activité : 50% du prix de la prestation.
- non présentation le jour de l'activité sans annulation préalable : 100% du prix de la prestation.

Est considéré comme cas de force majeure tout événement imprévisible et insurmontable (ex : conditions météo extrêmes, interdiction préfectorale, accident grave de l'encadrant).

Achat de prestation en collectivités

Voir les conventions liant la structure au BMSPE

Toute annulation devra être notifiée par écrit (sms, messagerie, mail) pour être prise en compte.

Article 6 : Conditions d'encadrement/Retards

Chaque randonnée est encadrée par un Accompagnateur en Montagne diplômé ou breveté d'État.

Condition physique

Il est rappelé à la clientèle que les activités proposées comportent des risques objectifs inhérents au milieu montagnard. Il appartient au client de se renseigner sur les difficultés de la randonnée avant de s'inscrire.

Les participants souffrant de handicap ou suivant un traitement médical particulier, ou leur représentant légal, sont invités à vérifier auprès du prestataire les aspects pratiques et techniques de l'animation avant leur inscription.

Chaque participant doit arriver en bonne forme physique et se préparer en fonction des activités qu'il souhaite réaliser.

Lorsque le parcours nécessite un équipement particulier, mention en est faite lors de l'inscription.

L'accompagnateur en montagne est en droit de refuser la participation d'un client si son état de santé, son comportement ou son équipement n'est pas en adéquation avec la sortie proposée ou avec la sécurité du reste du groupe.

Le matériel mis à disposition de la clientèle (raquettes, bâtons, ..) le sont sous la responsabilité du participant récipiendaire qui en prendra soin « en bon père de famille ».

Retards

L'accompagnateur en montagne comme le client s'engagent à être présents à la date à l'heure et au point de rendez-vous définis lors de la réservation.

En cas de retard du client supérieur à 10 minutes sans information de la part du client, l'accompagnateur en montagne commencera l'activité sans plus attendre et sans que le client en retard ne puisse demander quelconque dédommagement ni remboursement.

Les activités proposées sont ouvertes à toute personne physique majeure et toute personne mineure accompagnée d'un parent ou représentant légal, selon les informations communiquées sur les programmes diffusés.

Article 7 contenus et Crédits du site Web « [serreponcon-rando.com](https://www.serreponcon-rando.com) »

Le BMSPE n'est responsable que du contenu des pages qu'il édite. Les photographies illustrant la description de chaque prestation sont non contractuelles, et ne sauraient engager la responsabilité du BMSPE à quelque titre de quelque façon que ce soit.

Toute reproduction ou utilisation, en totalité ou partielle, des éléments constituant ce site, sont interdites sans l'accord préalable du responsable de publication. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon et engagerait immédiatement la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Le contenu du site peut comporter des inexactitudes techniques ou des omissions. Le BMSPE décline toute responsabilité quant à l'usage qui peut être fait des informations diffusées sur son site.

Il ne peut, en aucun cas, être tenu responsable des dommages pouvant en résulter et de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans le site.

Le BMSPE dégage toute responsabilité concernant les liens créés par d'autres sites internet vers son propre site. Cela n'implique en aucune façon qu'il cautionne ces sites ou qu'il approuve leur contenu. Les liens vers d'autres sites internet ne sont proposés qu'à titre informatif. Leur contenu et leur accessibilité ne sont pas garantis par ce site. Pour toute suggestion, remarque ou anomalie technique constatée sur le site, contactez le BMSPE à l'adresse bmspe05@gmail.com.

Article 8 ARTICLE 8 : RESPONSABILITE -ASSURANCES

Les prestations proposées par le BMSPE sont conformes à la législation française en vigueur.
Le BMSPE a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle près MMA SARL SAGA Assurances 69 600 OULLINS, RCP n° 115.304.486.
Les Accompagnateurs en Montagne ont en outre une assurance couvrant leur propre responsabilité civile professionnelle.

Lors des prestations, aucune responsabilité du prestataire ne peut être engagée en cas de dommages survenus au cours de sa prestation, qu'ils soient matériels, ou immatériels, directs ou indirects. De même, la responsabilité du prestataire ne peut être engagée en cas de dommages infligés par le client à un tiers au cours de ladite prestation.

Pendant une prestation, les participants sont sous leur propre responsabilité civile.

Les personnes mineures sont sous l'entière responsabilité des adultes les accompagnant.

Le BMSPE ne saurait se substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant. Aussi la souscription d'une assurance responsabilité civile individuelle accident couvrant la pratique des sports de montagne sans limitation d'altitude est vivement conseillée.

Toute sortie sur le terrain, et en montagne tout particulièrement, présente un risque, aussi mince soit-il. Aussi, soyez attentifs aux recommandations de votre accompagnateur en montagne. Restez prudents en tout temps. Votre accompagnateur ne saurait être tenu responsable des conséquences des imprudences commises par un ou des membres du groupe, contre ses conseils et recommandations.

Il est rappelé qu'en cas d'accident corporel, la responsabilité du BMSPE sera dérogée dès la prise en charge par les secours officiels. Toute suite hospitalière (soins, transfert, rapatriement) sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Des photos et vidéos peuvent être prises au cours des visites, dans le respect des règles fixées par chaque lieu. Dans le cas où ces photos et vidéos seraient postées sur Internet, l'accord de toutes les personnes prises en photo devra avoir été préalablement obtenu.

Aucun enregistrement sonore ou vidéo complet de la visite n'est autorisé.

ARTICLE 10 : PROTECTIONS DES DONNEES PERSONNELLES-RGPD

Les données personnelles collectées par l'entreprise sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations client-prestataire et la promotion des services de l'entreprise.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence

Le BMSPE s'engage à ne pas divulguer à des tiers les données communiquées par le client. Les données collectées ne sont que les données strictement nécessaires au bon traitement des réservations. *En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 2018*, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement de ses données.

ARTICLE 11/ LITIGES

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiation MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mediationmcp.org ou par courrier MEDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE 12 square Desnouettes 75015 PARIS